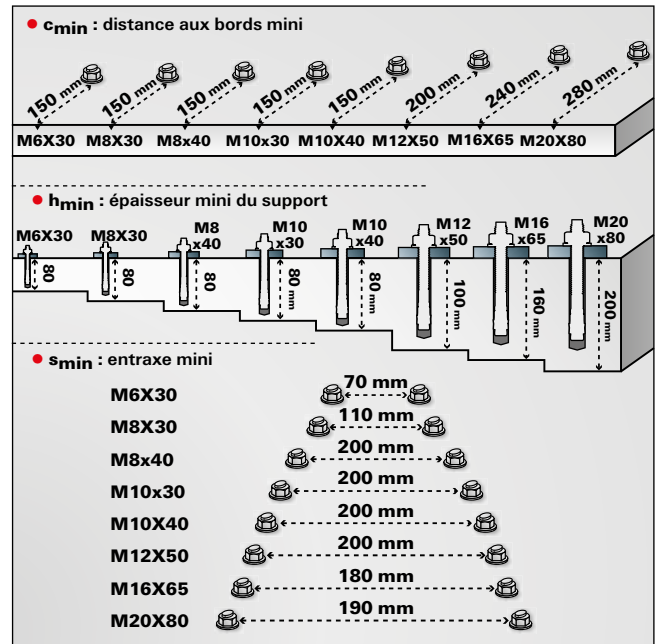
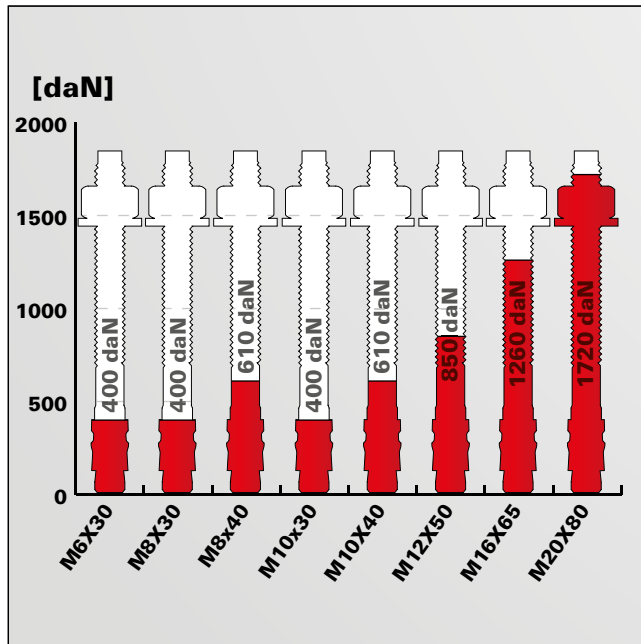


CHARGES

Cheilles à frapper EA II et EA II A4 (qualité de vis 8.8 et A4-70)

Charges limites de service maximales en traction N_{els} d'une cheville dans un béton non fissuré C20/25.



Pour les caractéristiques exactes de résistance et de pose, il convient de respecter toutes les exigences mentionnées dans les Agréments Techniques Européens ETE-07/0135 (EA II) ainsi que sur la notice de pose.

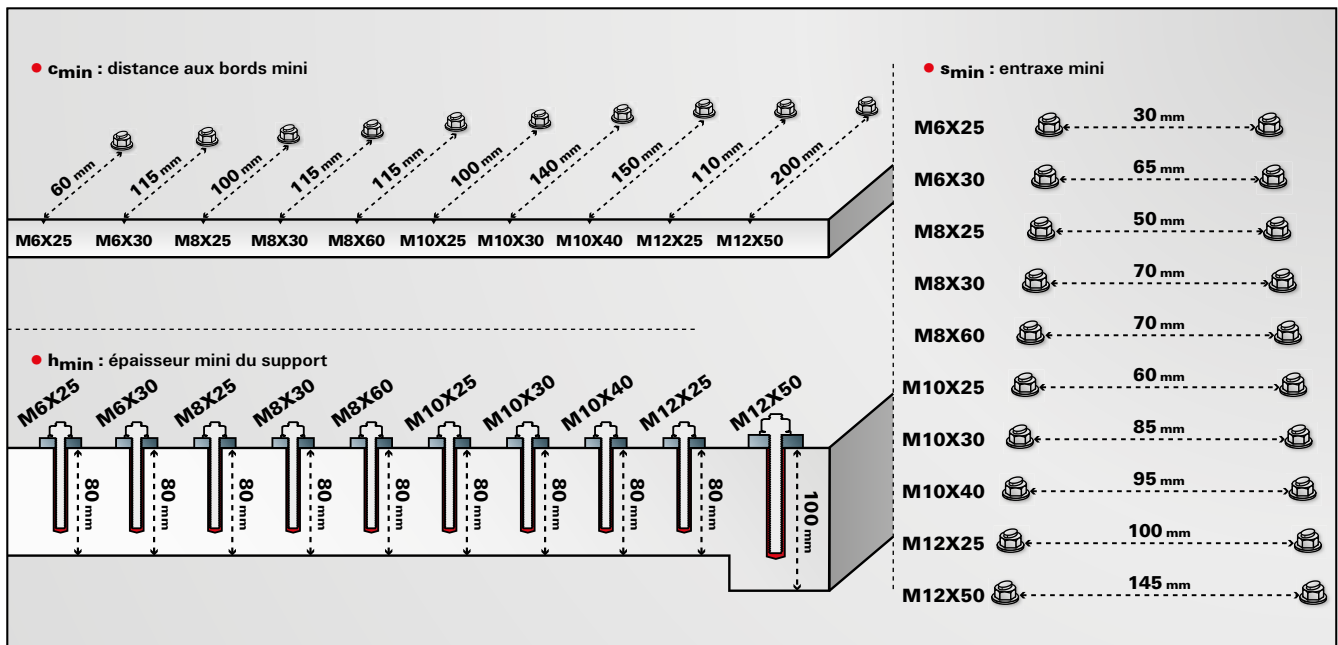
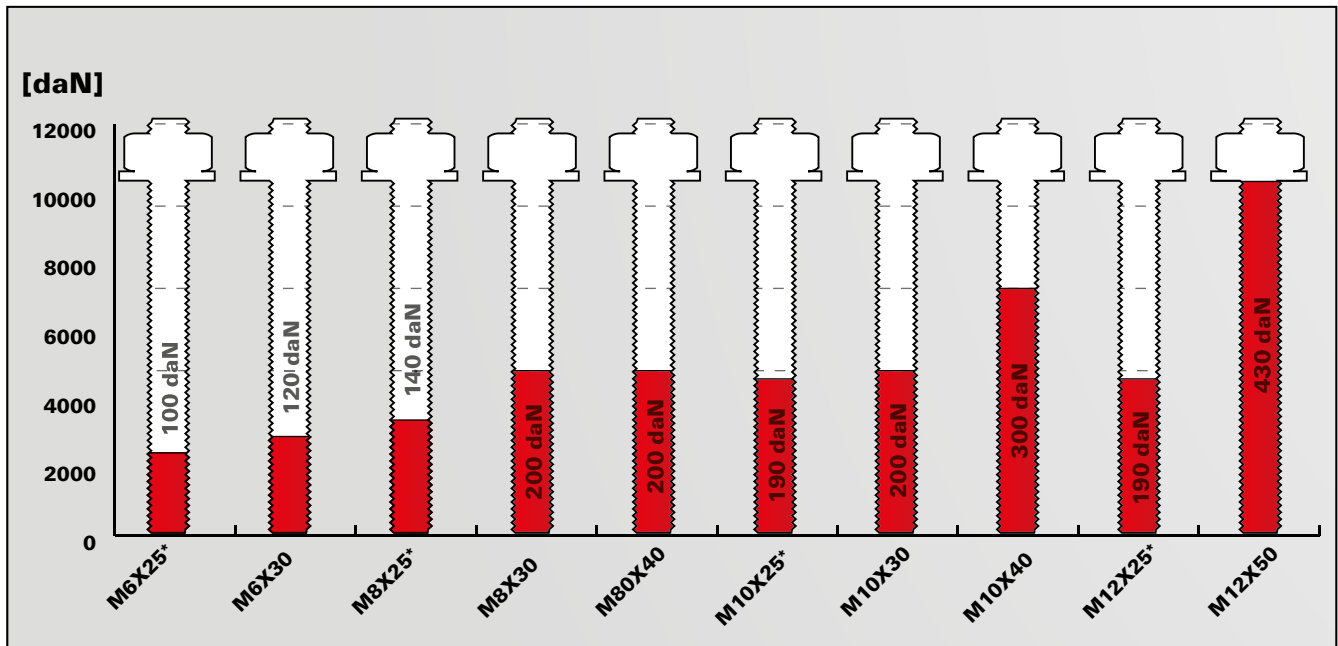
CHARGES

Chevilles à frapper EA II et EA II A4 (qualité de vis 5.8, 8.8 et A4-70)

Charges limites de service maximales en traction N_{els} d'une cheville dans un béton fissuré C20/25 (partie 6).

Pour un usage multiple (ex. supportage de réseaux, faux-plafonds, ...).

3
Fixations mécaniques



Pour les caractéristiques exactes de résistance et de pose, il convient de respecter toutes les exigences mentionnées dans les Agréments Techniques Européens ETE-07/0142 (EA II partie 6) ainsi que sur la notice de pose.

*Pour vis ou tiges électroinguées uniquement.